AGRIJURA
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Formulaire retour, lettre d'information de décembre 2021

1. *Question /remarque/ demande :*

Je souhaite qu'Agrijura encourage les apiculteurs jurrassiens aux maintiens des colonies. Cela peut se faire de différentes manières : primes par colonies versée par le canton ou par la confédération, soutien financiers, cours d'apicultures gratuits…

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Actuellement, le projet agriculteurs et pollinisateurs permet de toucher des contributions pour les ruches dans certaines régions. AgriJura va continuer à s'engager au niveau fédéral pour la reconnaissance des agri-apiculteurs dans la loi sur l'agriculture, comme lors des dernières consultations.

2. *Question /remarque/ demande :*

Peut-on bénéficier d'achat d'engrais suite à la libération des réserves fédérales obligatoires ? Si oui, par quel biais et à quel prix

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Les vendeurs d'engrais, après une certaine quantité d'engrais vendue par année, doivent obligatoirement faire des réserves d'engrais. Ils ont maintenant l'autorisation de libérer 20% de leur réserve. Ces engrais seront vendus au prix du marché par les canaux de vente habituels. Cela permet de détendre légèrement le marché et une augmentation légèrement moins importante. Il est impossible d'obtenir directement de l'engrais stocké plutôt que celui du marché.

Actions d'AgriJura : Surveiller le baromètre des coûts de production et conseils de l'USP

3. *Question /remarque/ demande :*

Est-ce que l'entretien de haies est un travail forestier ou pas ?

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

L'entretien des haies est régi par l'OPD et non par les lois forestières.

La haie, code 852 au recensement, fait référence à 3 types d'objets : haie, bosquet champêtre et berge boisée. Dans les deux premiers cas, la gestion des arbres est du ressort de l'agriculteur. L'entretien doit concerner 1/3 du linéaire max, à effectuer dans la période de végétation. L'OPD permet à l'agriculteur d'entretenir les haies sans besoins d'autorisation spéciale, mais la haie doit garder sa fonction écosystémique. Si à l'extrême, l'agriculteur enlève tous les arbres sur 3 ans, il peut être sanctionner. Il faut juste garder le bon sens. De plus, une vérification du règlement communal sur les constructions est conseillée, car certaines communes peuvent exiger certaines choses.

En ce qui concerne les berges boisées, l'entretien des arbres de haut-jet (>7 m) est du ressort de la commune.

4. *Question /remarque/ demande :*

Apprentissage futur sur 3 ans ≠ futur agriculteur

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

La révision de la formation est en cours, avec 3 années obligatoires prévues et une quatrième année facultative avec des cours à options. Agrijura était favorable à 4 ans et s'engage à ce que la 4ème année devienne attractive, nécessaire et reste apparentée à un contrat d'apprentissage.

5. *Question /remarque/ demande :*

Certains agriculteurs laissent leurs champs jaunes durant tout l'hiver, c'est inadmissible ! Un petit coup de déchaumeuse permet de "cacher" cela. Un rappel à ces personnes serait utile.

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

L'image de la profession pâtit des mauvaises pratiques, en effet. De simples mesures permettent de calmer les tensions. AgriJura doit communiquer sur les bonnes pratiques agricoles.

6. *Question /remarque/ demande :*

Lorsque les BKW demandent des droits de passage, ils oublient systématiquement de mentionner la durée du contrat de 25 ou 50 ans. De ce fait, ils ne sont plus obligés de repasser plus tard.

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Usuellement, ces contrats se renouvellent tous les 25 ans, avec le paiement d'une rétribution. Ainsi, et contrairement à ce qui est parfois mentionné, nous souhaitons vous rendre attentif à toujours noter une durée de contrat et de ne pas laisser de durée indéterminée. Cette information de rappel a été communiquée sur les groupes whatsApp et en ligne.

7. *Question /remarque/ demande :*

Que faire contre le loup ?

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

La présence du loup a récemment été prouvée dans notre canton. C’est un souci supplémentaire pour toutes les éleveuses et éleveurs. Agrijura s’engage actuellement auprès de l’office de l’environnement sur les demandes d’indemnisations, les mesures de protection, ainsi qu’au niveau fédéral pour faciliter le tir. A ce titre, une commission cantonale a été mise sur pied, dans laquelle Agrijura est représentée. Finalement, il est à noter que la marge de manœuvre cantonale est très limitée. Via l’USP et le groupement des régions de montagnes, des doléances ont pu être remontées. Agrijura va continuer à défendre un canton avec le moins de loups possibles, ainsi qu'une mise en place des mesures de protection selon le minimum légal, sans excès de zèle. Au niveau fédéral, le contact reste permanent avec les élus fédéraux pour sensibiliser aux conséquences de la présence du loup, et son incompatibilité avec les systèmes pastoraux jurassiens. En ce sens, la récente proposition de modification de la loi sur la chasse permettra d'avancer sur le sujet.

8. *Question /remarque/ demande :*

Proposition de mettre en place une alerte SMS lorsqu'il y a peu de demandes et zéro mise au marché afin que les agriculteurs ne se déplacent pas pour rien.

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Agrijura est organisateur des marchés et n'a aucun droit de mettre ce type de mesures en œuvre. De plus, le risque de faire déserter les acheteurs des marchés jurassiens serait trop important. En effet, il est vrai que sur certains marchés et lors de certaines périodes, les surenchères sont nulles ou proches de 0. Cependant, il faut tirer un bilan sur l'année. En 2021, à titre d'exemple, les prix des tabelles étaient les plus élevés depuis les relevés. Malgré cela les surenchères moyennes sont restées au-dessus de

30ct pour les catégories principales. Avec les contributions cantonales, l'organisation des marchés publics a permis de ramener 1.2 mios d'argent supplémentaire dans l'agriculture jurassienne, en comparaison d'une vente à la ferme ou selon la tabelle. Nous rappelons et incitons les agriculteurs à ne pas vendre leurs bêtes, lorsque ceux-ci ne sont pas satisfaits du prix. L'agriculteur n'est pas obligé de vendre sa bête !

9. *Question /remarque/ demande :*

Quelles répercussions du PAL SIDP ?

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Le PAL SIDP n'est pas en mains d'Agrijura. Cependant, chaque exploitant et propriétaire est tenu, comme dans les PAL communaux, de s'informer concernant de possibles modifications d'affectation. Agrijura est là en soutien et analyse volontiers la situation pour ses membres. Il faut principalement veiller à ne pas entraver la bonne marche de l'exploitation à long terme lors de ces révisions. https://www.agrijura.ch/cja/themes/amenagement-du-territoire sous ce lien, vous trouverez la check list élaborée par agrijura pour analyser le PAL de votre commune, ou région, lors de révision.

10. *Question /remarque/ demande :*

Pendillards : qui commande paie ! La Confédération devrait payer minimum 50 % du prix du pendillard

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

La Confédération a incité les pendillards par le biais de contributions à l'ha pendant plusieurs années. Elle a actuellement décidé de mettre fin à ces contributions et d'obliger les techniques diminuant les émissions dès 2024. Agrijura regrette cette décision, mais toutes les démarches pour éviter cela ont été mises en oeuvres. Actuellement, c'est le canton qui devra décider des exceptions à la règle de l'obligation. Agrijura continuera encore à faire pression sur ce point.

11. *Question /remarque/ demande :*

Où en est l'engagement d'Agrijura concernant le PRE ? Une largeur dépassant 12m est insensée car cela impose un morcellement supplémentaire.

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Toutes les oppositions contre le PRE ne sont pas encore levées. Celle d'Agrijura est toujours pendante. Agrijura suit le dossier par son opposition, ainsi qu'au niveau politique. D'ailleurs ce sujet revient souvent sur la table du Parlement jurassien qui demande des informations. Une décision gouvernementale serait imminente (état : fin décembre 2021). Le risque reste que le Gouvernement passe par une procédure de plan spécial (idem géothermie) pour laquelle il est le seul habilité à prendre position.

12. *Question /remarque/ demande :*

Prix du lait

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Pour redynamiser la branche laitière, AgriJura a créé la stratégie lait 2030. Le but est de mener des réflexions sur la production de lait dans notre canton herbager. Il faut endiguer le déclin du nombre de producteurs de lait. Pour cela, des objectifs en termes de prix et de quantité de lait produite dans le canton seront fixés. Agrijura continue son travail de revendication d'une filière laitière plus rentable : le prix est une composante, les coûts de production en sont une autre.

13. *Question /remarque/ demande :*

Est-ce que vous avez discuté des probables futurs problèmes d'approvisionnement d'électricité en Suisse ? Que conseiller aux agriculteurs ? Panneaux solaires et batteries ? Génératrices ? Rien car il n'y aura pas de problèmes ?

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Les potentiels problèmes d'approvisionnement ne touchent pas que l'agriculture, mais l'ensemble de la population. Le développement de la stratégie énergétique fédérale, ou encore de la conception énergétique cantonale, sont autant d'axes pour lesquels Agrijura est consulté et défend les réalités du monde agricole d'aujourd'hui et de demain. Agrijura s'engage également, afin que l'agriculture puisse profiter des potentiels de production d'énergies renouvelables, sources potentielles de revenu annexe. Du côté de la consommation, et en collaboration avec la FRI, le conseil énergétique est développé et possible pour toutes les exploitations membres. Le but est ici d'être plus efficient et donc moins dépendant d'énergies extérieures. De plus amples informations sont à trouver ici :

https://www.sbv-usp.ch/fr/lancement-du-conseil-energetique-pour-lagriculture-romande/

https://www.sbv-usp.ch/fr/ettiquettes/energie-renouvelable

14. *Question /remarque/ demande :*

À quand un service de dépannage ?

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Possible avec Terrentraide : https://www.agrijura.ch/terrentraide/demande-de-depannage Agrijura souhaite redynamiser cet outil et service. Aujourd'hui, le monde agricole fait face à une pénurie de travailleurs agricoles, cela se ressent dans les dépannages, pour lesquels certaines demandes ne peuvent être honorées.

15. *Question /remarque/ demande :*

Quel sera le soutien cantonal pour les agriculteurs ? Est-ce que les primes pour la qualité du paysage pourront encore être soutenus ?

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Le budget cantonal sera de plus en plus sous pression mais Agrijura va tout faire pour le maintenir le plus possible. Des baisses sont inéluctables, mais nous devrons prioriser les montants à disposition de l'agriculture. Concernant les cofinancements cantonaux aux programmes de paiements directs, aucune coupe n'est prévue. Agrijura continuera, via le Groupe des parlementaires agricoles, de sensibiliser les politiques à la nécessité des aides cantonales en faveur de l'agriculture.

16. *Question /remarque/ demande :*

Le calcul de la valeur de rendement est trop long au Jura

- *Réponse / action à entreprendre par AgriJura :*

Agrijura prendra contact avec le service de l'économie rurale pour ce point.